



# Échec aux voleurs de vélos !

Comment assurer un maximum de sécurité

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)

## Échec aux voleurs de vélos !

Pratique, bon pour la santé et pour l'environnement, rapide – et même très rapide s'il est électrique – le vélo a le vent en poupe et remplace bien souvent la voiture, le bus ou le train. Mais attention : plus il est bon, luxueux et cher, plus il est convoité par les voleurs. La protection à 100% n'existe évidemment pas, mais plus vos dispositifs de sécurité seront nombreux et futés, plus vous découragerez les voleurs de s'en prendre à votre deux-roues. Car, en la matière : « Plus on en fait, mieux c'est. »



*Attachez votre vélo à un support fermement ancré.*

## La sécurité (idéale) en trois points :

**1. Attacher son vélo, c'est beaucoup mieux :** il ne suffit pas de verrouiller votre vélo avec un antivol de cadre, un câble ou même un antivol U. Il ne suffit pas non plus de retirer le tableau de commande de votre vélo électrique. Et même le garer dans un local prévu à cet effet ne suffit pas, si l'accès n'est pas sécurisé.

Car votre vélo doit – en plus – être attaché à un support au moyen d'un antivol homologué (et pas uniquement la roue avant, facile à démonter) : à une infrastructure fixe du mobilier urbain de type abri à vélos par exemple, à un lampadaire ou encore une barrière (sauf interdiction). Sans cela, il est facile d'emporter votre deux-roues et de le délester plus tard de son antivol.

**2. Garer son vélo dans un local sécurisé :** dans un local à vélos d'immeuble équipé d'ancres au sol ou au mur, votre deux-roues est bien gardé. Les portes d'accès doivent être aux normes concernant les classes de résistance. Faites-vous conseiller par un spécialiste. Il existe aussi des dispositifs antipanique avec verrouillage automatique qui s'ouvrent de l'intérieur sans clé en pressant sur un bouton. Attention : il faut impérativement garder ces portes fermées.

**3. Faire enregistrer et assurer son vélo :** notez le numéro de cadre, la marque et la couleur de votre deux-roues. Conservez le reçu. Adaptez le montant assuré, car beaucoup de modèles ne sont pas couverts par l'assurance ménage ordinaire. Utilisez les prestations de [www.velofinder.ch](http://www.velofinder.ch). Et en cas de vol : portez plainte sur [www.suisse-ePolice.ch](http://www.suisse-ePolice.ch) ou auprès d'un poste de police.



Prévention Suisse de la Criminalité PSC  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

Décembre 2022

© FrontRowSociety.net, Andreas Conrad

